

OAP N°20 - Armailler

Zones : AU2 et Ui

Destination de la zone :

- Activités industrielles

Conditions d'urbanisation :

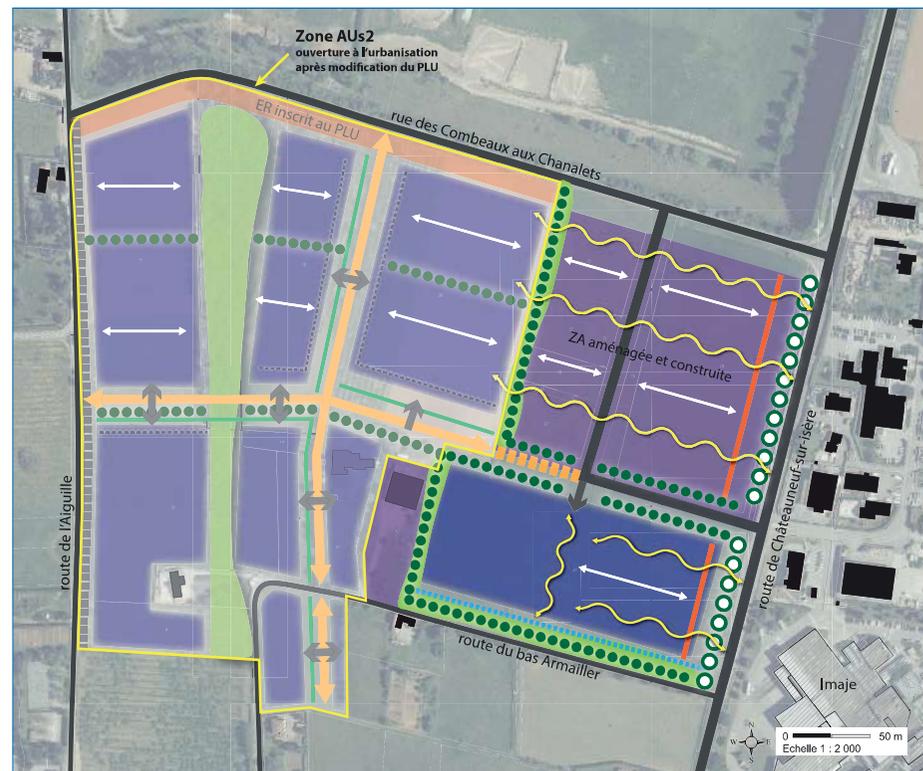
L'ouverture à l'urbanisation de la zone AU2 nécessitera une procédure de modification du PLU. Elle sera conditionnée à la programmation d'une amélioration de la desserte routière directe vers la RN7 et l'A7 et à une distribution électrique satisfaisante.

Organisation fonctionnelle :

- création d'une voie à double sens en continuité de la zone existante et connectant la rue des Combeaux aux Chanalets et la route de l'Aiguille;
- accès aux terrains par la desserte interne de la zone;
- implantation du bâti perpendiculaire à la voie de desserte nord-sud de la zone;
- création de cheminements cycles et piétons sécurisés, en dehors des circulations voitures et poids lourd, sur l'ensemble de la desserte viaire de la zone;
- récupération d'une sur largeur sur la route de l'Aiguille permettant un accès à la zone et la création d'un cheminement cycle et piéton sécurisé.

Aménagement urbain et paysager :

- maintien du boisement présent sur la zone prolongée vers le sud afin de créer une coupure boisée sur le secteur (trame et coupure verte denses);
- création d'une trame verte composée de bosquets d'arbres haute tige le long de la RD67, de boisements (baliveaux) en limite ouest de la zone UI, de plantation aléatoire d'arbres le long de la voie sud;
- création de stationnements plantés et traitement paysager des espaces libres;
- les constructions devront être regroupées les unes par rapport aux autres (sur une même parcelle et avec les constructions alentours) ainsi qu'avoir une implantation perpendiculaire à la RD67, de telle sorte à dégager des percées visuelles;



	secteur à dominante activité		coupure verte (boisement) à maintenir ou créer
	axe de desserte de la zone à créer		trame verte à créer (bosquet, haie, alignement d'arbre, etc)
	réserve pour prolongement voirie		bosquet arbres de haute tige
	accès aux lots		boisement à créer (plantation baliveaux serrés)
	orientation de la façade la plus longue		transparence visuelle à maintenir
	ligne d'implantation à l'alignement (25 m de la RD67)		continuité cycle et piétonne à créer
	marge de recul d'implantation du bâti		front bâti (continu ou discontinu) à créer
	élargissement de la voie à prévoir (cheminement paysager cycle et piéton)		

OAP N°20 - Armailler

- implantation des constructions à 25 mètres de l'axe de la RD67 et perpendiculairement de manière à favoriser les percées visuelles;
- Les ensembles d'entrées seront conçus dans un souci d'homogénéité et de cohérence selon un modèle commun. Ils permettent de marquer les accès, intègrent les éléments techniques (logettes, boîtes aux lettres,...) et seront constitués de murs, d'un portail métallique de couleur grise, à l'instar des clôtures;
- La présence du réseau d'irrigation de la Bourne devra être intégrée dans les opérations. Tout projet d'aménagement devra prévoir les modifications du réseau en collaboration avec le syndicat d'irrigation de la Bourne.

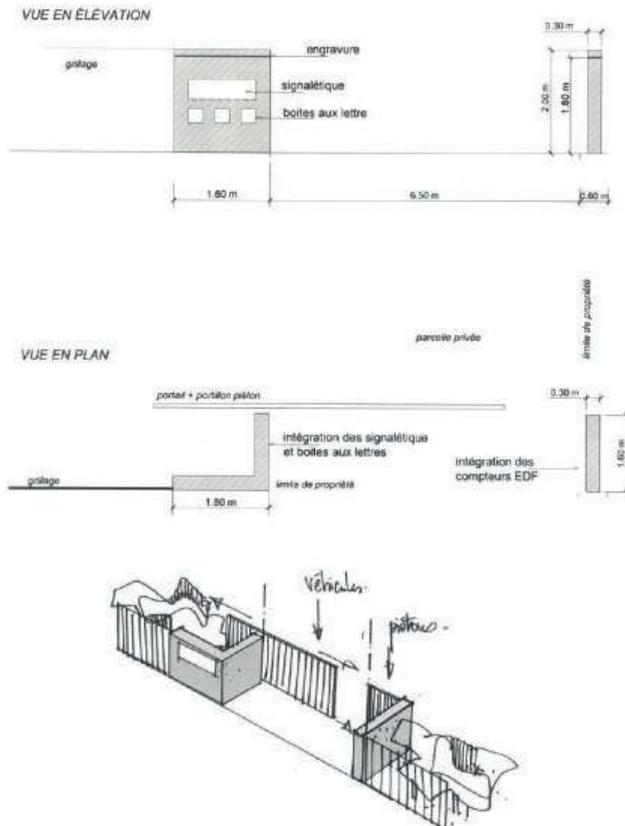
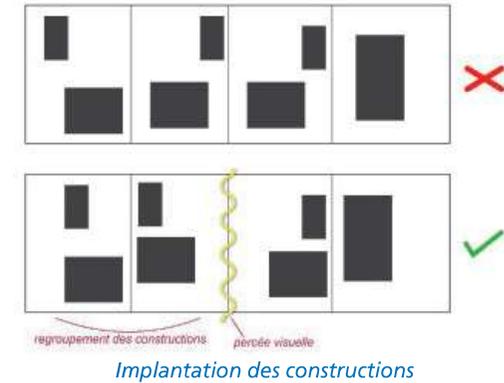


Illustration du principe d'«ensembles d'entrées»

revêtements, bordures & mobilier ambiance & palette végétale



strate basse

- bande de couvre-sols**
 - > Hedera helix
 - > Vinca minor
 - > Lysimachia nummularia 'Aurea'
- noue latérale engazonnée**



strate haute

- les arbres d'alignement**
- > Quercus pubescens tige 20/25
 - > Acer campestre tige 20/25
 - > Fraxinus excelsior tige 20/25
- les arbres en bosquet**
- > Quercus ilex tige 20/25
 - > Prunus cerasus tige 20/25
 - > Fraxinus oxycarpa tige 20/25
 - > Prunus mahaleb cépée 200/250
 - > Robinia pseudoacacia cépée 150/200
 - > Crataegus grignonensis cépée 200/250
 - > Pinus strobus tige 20/25

éclairage



- «mâts voiries (toutes voies)**
 - > ensemble type «Eclatec-Golf/Clip»
 - > mât acier cylindroconique hauteur 8,00m
 - > crosse acier - saillie 1000mm - inclinaison 5°
 - > Luminaire «Clip 34» - Classe II - IP66
 - > source 90W Cosmowhite
 - > interdistance : 26 à 27,00m
- mâts piétonniers (voie type 1)**
 - > mobilier type «Eclatec-Elyxe»
 - > mat acier hauteur 4,00m
 - > lanterne type «Elyxe»
 - > source 60W Cosmowhite
 - > interdistance : 13 à 14,00m

Prescriptions d'aménagement paysager de la ZA de l'Armailler